



**Note d’instruction aux apprenants pour
assurer
la conformité des copies d’examen**

GED-NI-02

Version 00

Date : 30/04/2025

Pour garantir la conformité des copies d'examen, les apprenants doivent suivre certaines instructions. Il est essentiel que les copies ne comportent aucun signe distinctif, notamment dans le cas où l'anonymat est requis. De plus, il est important de respecter les règles de présentation et de contenu établies par l'ISLAIB.

- **Respect de l’anonymat :**

Il est impératif de respecter l'anonymat de votre copie. Ne laissez aucun signe distinctif qui pourrait révéler votre identité (nom, prénom, numéro d'étudiant, etc.). Les copies ne doivent comporter aucun signe distinctif sous peine de se voir attribuer la note 0/20.

- **Clarté et lisibilité :**

Ecrivez de manière lisible et organisée. Utilisez un stylo de couleur foncée (noir ou bleu) pour faciliter la correction et assurez-vous que votre écriture est compréhensible.

- **Respect des consignes :**

Suivez attentivement les instructions spécifiques fournies pour chaque examen (nombre de pages, format de réponse...)

- **Propreté :**

Gardez votre copie propre et sans ratures excessives. Une copie soignée est toujours plus agréable à lire et à corriger.

- **Pas de communication :**


Évitez toute forme de communication avec d'autres apprenants pendant l'examen.

- **En-tête :**

Remplissez correctement l'en-tête de la copie, si elle est fournie, avec vos informations d'identification.

- **Remise de la copie :**

Remettez votre copie à l'enseignant ou au responsable de la surveillance selon les instructions à la fin de l'épreuve. Ne quittez pas la salle sans avoir rendu votre copie.

	Note d’instruction aux apprenants pour assurer la conformité des copies d’examen	GED-NI-02
		Version 00 Date : 30/04/2025

- **Consultation :**

Si vous n’êtes pas satisfait de votre note, vous pouvez demander à consulter votre copie et à faire une réclamation, selon les procédures de l’ISLAIB.

Notes Importantes :

- Les notes attribuées par le jury sont définitives dès la délibération. Les notes communiquées avant sont indicatives.
 - En cas de perte ou de non-conformité de la copie, l'enseignant en charge de la surveillance peut engager sa responsabilité.
- En suivant ces instructions, les apprenants peuvent s'assurer de la conformité de leurs copies et éviter tout problème lié à la correction**